

**LOTISSEMENT « LE DOMAINE DU GRAND PRÉ » - INCORPORATION DE LA VOIRIE, DES RESEAUX ET DES ESPACES COMMUNS DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal qu'un permis d'aménager a été délivré au groupe GIBOIRE le 16 juillet 2009, modifié les 30 avril 2010 et 7 octobre 2011, concernant l'aménagement du lotissement « le domaine du grand pré » à Kerzourat.

AT Ouest a transmis, le 13 avril 2015, la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux.

Conformément à la convention en date du 15 juillet 2009, il y a lieu de prévoir le transfert de la voirie, des réseaux et des espaces communs dans le domaine communal. La superficie totale de ces parcelles cadastrées section BK n° 203 (766 m<sup>2</sup>), n° 204 (3 770 m<sup>2</sup>), n° 276 (8 209 m<sup>2</sup>) est de 12 745 m<sup>2</sup>.

Vu l'avis favorable de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 16 juin 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Louis SALIOU, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**A L'UNANIMITE,**

**DONNE** son accord pour incorporer dans le domaine communal la voirie, les réseaux et les espaces communs précités.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 25 juin 2015

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 30/6/2015

Et de la publication, le... 30/6/2015

Fait à Landivisiau, le... 25/6/2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

